

Ville de



COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES JASMINS

EXERCICE 2020

République Française
Liberté - Egalité – Fraternité

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GONESSE

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 219502770000383

POSTE COMPTABLE DE GONESSE

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

ANNEE 2020

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
III - Vote du compte administratif	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
IV - Annexes	Sans Objet
A - Éléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X
A4 - Etat des provisions	X
A5 - Etalement des provisions	X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X
A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement	
A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement	
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	X
A8 - Etat des charges transférées	X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X
A10.3 - Opérations liées aux cessions	X
A10.4 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	X
A10.5 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	X
A11 - Etat des travaux en régie	X
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X
B1.6 - Etat des engagements reçus	X
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	X
C1.2 - Actions de formation des élus	X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X
C3.6 - Identification des flux croisés	X
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X
D2 - Arrêté et signatures	X

Code INSEE	CA
95277	

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	26 132
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	91
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	6.93 €	
2	Produit des impositions directes/population	neutralisé	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	18.56 €	
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)	neutralisé	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MÉMOIRE

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres «opérations d'équipement» de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

- III - Les provisions sont
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	200 300.66	259 041.33
	Section d'investissement	259 041.33	119 082.69
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	58 778.07	
	Report en section d'investissement (001)		365 917.31
	=		=
	TOTAL (realisations + reports)	518 120.06	744 041.33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	259 078.73	259 041.33
	Section d'investissement	259 041.33	485 000.00
	TOTAL CUMULE	518 120.06	744 041.33

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 012 886.93	158 834.63	21 069.13		1 832 983.17
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	2 012 886.93	158 834.63	21 069.13		1 832 983.17
66	CHARGES FINANCIERES	7 901.00	1 276.81	37.40		6 586.79
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX					
68	DEPRECiations (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 020 787.93	160 111.44	21 106.53		1 839 569.96
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	60 530.04	19 082.69			41 447.35
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)	7 900.00				7 900.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	68 430.04	19 082.69			49 347.35
	TOTAL	2 089 217.97	179 194.13	21 106.53		1 888 917.31

Pour information

R002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET					
73	VENTES DIVERSES					
	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	87 495.00				87 495.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	87 495.00				87 495.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	2 052 601.04	259 041.33			1 793 559.71
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)	7 900.00				7 900.00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 060 501.04	259 041.33			1 801 459.71
	TOTAL	2 147 996.04	259 041.33			1 888 954.71

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 052 601.04	259 041.33		1 793 559.71
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 052 601.04	259 041.33		1 793 559.71
	TOTAL	2 052 601.04	259 041.33		1 793 559.71
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 626 153.69	100 000.00		1 526 153.69
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	1 626 153.69	100 000.00		1 526 153.69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 626 153.69	100 000.00		1 526 153.69
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1)	60 530.04	19 082.69		41 447.35
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 530.04	19 082.69		41 447.35
	TOTAL	1 686 683.73	119 082.69		1 567 601.04
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

II

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	179 903.76		179 903.76
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	1 314.21		1 314.21
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX			
68	DEPRECIATIONS			
71	Productions stockée (déstockage) (3)		19 082.69	19 082.69
	Dépenses de fonctionnement - Total	181 217.97	19 082.69	200 300.66

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

58 778.07

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
16				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTIONS		(8)	
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)		(9)	
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A			
26	DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks			259 041.33
	Dépenses d'investissement - Total			259 041.33
				259 041.33

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)		14 559.01	14 559.01
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	Productions stockée (déstockage) (3)		244 482.32	244 482.32
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations			
	Recettes de fonctionnement - Total		259 041.33	259 041.33

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	100 000.00		100 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)		(9)	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		19 082.69	19 082.69
	Recettes d'investissement - Total	100 000.00	19 082.69	119 082.69

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

365 917.31

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES					III A1
---	--	--	--	--	-----------

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 012 886.93	158 834.63	21 069.13		1 832 983.17
6015	TERRAINS A AMENAGER	235 000.00	10 424.76	4 134.25		220 440.99
6045	ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	180 520.00	13 965.00	10 755.00		155 800.00
605	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	1 597 365.89	134 443.83	6 179.88		1 456 742.18
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1.04	1.04			
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		2 012 886.93	158 834.63	21 069.13		1 832 983.17
(a)=(011+012+014+65+656)						

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						III A1
---	--	--	--	--	--	-----------

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)	7 901.00	1 276.81	37.40		6 586.79
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	7 894.00	1 308.17			6 585.83
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	7.00	-31.36	37.40		0.96
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 020 787.93	160 111.44	21 106.53		1 839 569.96
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	60 530.04	19 082.69			41 447.35
7133	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	60 530.04	19 082.69			41 447.35
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		60 530.04	19 082.69			41 447.35
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (7)	7 900.00				7 900.00
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D AMENAGEMENT	7 900.00				7 900.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		68 430.04	19 082.69			49 347.35
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 089 217.97	179 194.13	21 106.53		1 888 917.31

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	58 778.07

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	37.40
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31.36
= Différence ICNE N - ICNE N-1	6.04

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES					III A2
---	--	--	--	--	-----------

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET					
70	VENTES DIVERSES	87 495.00				87 495.00
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	87 495.00				87 495.00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013	87 495.00				87 495.00

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						III A2
---	--	--	--	--	--	-----------

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	87 495.00				87 495.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	2 052 601.04	259 041.33			1 793 559.71
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS À AMENAGER VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS		14 559.01			-14 559.01
7133	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (6)	2 052 601.04	244 482.32			1 808 118.72
043		7 900.00				7 900.00
796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES		7 900.00			7 900.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 060 501.04	259 041.33			1 801 459.71
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 147 996.04	259 041.33			1 888 954.71

Pour information
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
 (4) Dont 776.
 (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement				
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES				

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	2 052 601.04	259 041.33		1 793 559.71
315	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	2 052 601.04	259 041.33		1 793 559.71
3351	TERRAINS À AMÉNAGER		14 559.01		-14 559.01
	TERRAINS-TRAVAUX EN COURS	2 052 601.04	244 482.32		1 808 118.72
	Charges transférées (6)				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 052 601.04	259 041.33		1 793 559.71
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 052 601.04	259 041.33		1 793 559.71

Pour information
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 626 153.69	100 000.00		1 526 153.69
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 626 153.69	100 000.00		1 526 153.69
	Total des recettes d'équipement	1 626 153.69	100 000.00		1 526 153.69
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
	Total des recettes financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 626 153.69	100 000.00		1 526 153.69

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (3)(4)	60 530.04	19 082.69		41 447.35
3351	TERRAINS	60 530.04	19 082.69		41 447.35
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	60 530.04	19 082.69		41 447.35
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	60 530.04	19 082.69		41 447.35
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 686 683.73	119 082.69		1 567 601.04

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

365 917.31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : ... (1)
LIBELLE : ...

Art. (3)	Libellé (3)	(2)				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...	204 Subventions d'équipement versées					
...	21 Immobilisations corporelles					
...	22 Immobilisations reçues en affect.					
...	23 Immobilisations en cours					
...	Autres					
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	Subventions d'investissement					
...	16 Emprunts et dettes assimilées					
...	20 Immobilisations incorporelles					
...	204 Subventions d'équipement versées					
...	21 Immobilisations corporelles					
...	22 Immobilisations reçues en affectation					
...	23 Immobilisations en cours					
...	Autres					
Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé		
Recettes - Dépenses						

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	IV - ANNEXES			IV A1
		0	1	2	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)					

Dépenses réelles	REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)			INVESTISSEMENT
	1	2	3	
- Equipements municipaux (2)				
- Equipements non municipaux (c/204) (3)				
- Opérations financières				
Dépenses d'ordre	259 041.33			
Solde d'exécution reporté de N-1				
Total dépenses	259 041.33			
Total recettes	385 000.00			
Solde d'investissement	125 958.67			
RESTES A REALISER au 31/12/N				

Total RAR dépenses	REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)			FONCTIONNEMENT
	1	2	3	
Total RAR recettes				
Solde RAR investissement				
RESTES A REALISER au 31/12/N				

Total RAR dépenses	REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)			FONCTIONNEMENT
	1	2	3	
Total RAR recettes				
Solde RAR fonctionnement				
RESTES A REALISER au 31/12/N				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement à par fonction est fait à un chiffre correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Où biens de la structure intercommunale.

(3) Où biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL	IV A1
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
INVESTISSEMENT							
Dépenses réelles							
- Equipements municipaux (2)							
- Equipements non municipaux (c/204) (3)							
- Opérations financières							
Dépenses d'ordre							
Solde d'exécution reporté de N-1							
Total dépenses							
Total recettes							
Solde d'investissement							
RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses							
Total RAR recettes							
Solde RAR investissement							
FONCTIONNEMENT							
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Total dépenses							
Total recettes							
Solde de fonctionnement							
RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses							
Total RAR recettes							
Solde RAR fonctionnement							

IV - ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	INVESTISSEMENT		3	4
			0	1		
Total dépenses investissement						
Dépenses réelles		259 041.33				
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Dépenses d'ordre						
040 <i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT</i>		259 041.33				
<i>ENTRE SECTIONS</i>		259 041.33				
001 Solde d'exécution reporté de N-1						
Total recettes investissement						
Recettes réelles		385 000.00				
Opérations pour compte de tiers						
Recettes d'ordre						
040 <i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT</i>		19 082.69				
<i>ENTRE SECTIONS</i>		19 082.69				
001 Solde d'exécution reporté de N-1		365 917.31				
FONCTIONNEMENT						
DÉPENSES						
Total dépenses fonctionnement		77 861.80				
Dépenses réelles		1.04				
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL		1.04				
6045 ACHAT D'ÉTUDES; PRÉSTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMÉNAGER)						
66 CHARGES FINANCIERES						
Dépenses d'ordre						
042 <i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT</i>		19 082.69				
<i>ENTRE SECTIONS</i>		19 082.69				
002 Déficit de fonctionnement reporté		58 778.07				
RECETTES						
Total recettes fonctionnement		259 041.33				
Recettes réelles						
Recettes d'ordre						
042 <i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT</i>		259 041.33				
<i>ENTRE SECTIONS</i>		259 041.33				
002 Excedent de fonctionnement reporté						

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	5	6	7	INVESTISSEMENT		9	TOTAL	IV A1
					DEPENSES	REÇETTES			
Total dépenses investissement									
Dépenses réelles									259 041.33
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Dépenses d'ordre									
040 <i>OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT</i>									259 041.33
ENTRE SECTION(S)									
001 Solde d'exécution reporté de N-1									
Total recettes investissement									
Recettes réelles									485 000.00
Opérations pour compte de tiers									100 000.00
Recettes d'ordre									
040 <i>OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT</i>									19 082.69
ENTRE SECTION(S)									
001 Solde d'exécution reporté de N-1									365 917.31
FONCTIONNEMENT									
Total dépenses fonctionnement									259 078.73
Dépenses réelles									181 216.93
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL									181 216.93
6045 ACHAT D'ÉTUDES, PRÉSTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMÉNAGER)									155 182.72
66 CHARGES FINANCIERES									24 720.00
Dépenses d'ordre									1 314.21
042 <i>OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT</i>									19 082.69
ENTRE SECTION(S)									
002 Déficit de fonctionnement reporté									58 778.07
RECETTES									
Total recettes fonctionnement									259 041.33
Recettes réelles									
Recettes d'ordre									
042 <i>OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT</i>									259 041.33
ENTRE SECTION(S)									
002 Excéder de fonctionnement reporté									259 041.33

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

		FONCTION 0					
(2)	Libellé	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total	
	DEPENSES						
	Réalisations	77 861.80				77 861.80	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	77 861.80				77 861.80	
002	REPORTÉ						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	58 778.07				58 778.07	
0111	CHARGES AUTRES FRAIS DIVERS	1.04				1.04	
6188	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1.04				1.04	
042	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	19 082.69				19 082.69	
7133	Restes à réaliser au 31/12	19 082.69				19 082.69	
	RECETTES						
	Réalisations	259 041.33				259 041.33	
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	259 041.33				259 041.33	
042	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER	259 041.33				259 041.33	
60315	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	14 559.01				14 559.01	
7133	Restes à réaliser au 31/12	244 482.32				244 482.32	
	SOLDE (3)	181 179.53				181 179.53	

		FONCTION 0					
(2)	Libellé	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total	
	DEPENSES						
	Réalisations	77 861.80				77 861.80	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	77 861.80				77 861.80	
002	REPORTÉ						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	58 778.07				58 778.07	
0111	CHARGES AUTRES FRAIS DIVERS	1.04				1.04	
6188	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1.04				1.04	
042	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	19 082.69				19 082.69	
7133	Restes à réaliser au 31/12	19 082.69				19 082.69	
	RECETTES						
	Réalisations	259 041.33				259 041.33	
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	259 041.33				259 041.33	
042	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER	259 041.33				259 041.33	
60315	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	14 559.01				14 559.01	
7133	Restes à réaliser au 31/12	244 482.32				244 482.32	
	SOLDE (3)	181 179.53				181 179.53	

		FONCTION 0					
(1)	Libellé	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total	
	DEFENSES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique affiliés en établissement public ou budget annexe L, 2312-3; R, 2311-1 et R, 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la commencer fonctionnelle (sous-fonction ou nature). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L, 5211-14 +L, 5711-1 et R, 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chaque des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 1						IV
(1)	Libellé		11	12	Total	A1.1
	DÉPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
(2)	Libellé		110	111	Sous-fonction 11	114
	DÉPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 a1 et R. 5211-14-1, 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes raports 001 et 002 apparaissent à la colonne O1-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2

(2)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DÉPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							
(2)	Libellé	211	212	213	251	252	253	Sous-fonction 25
	DÉPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5711-2 du CCCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes, les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes report 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

		IV - ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN	
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	
(2)	Libellé		
	DEFENSES	30	31
	Réalisations		
	Restes à réaliser au 31/12		
	RECETTES		
	Réalisations		
	Restes à réaliser au 31/12		
	SOLDE (3)		

FONCTION 3

(2)	Libellé	Sous-fonction 31		Sous-fonction 32	
		311	312	313	314
	DEFENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs et les caisses des écoles et les services à activité unique érigées en établissement public ou budget annexe (L. 2312-2, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(2)	Libellé	40	41	42	Total
DEPENSES					
Réalisations					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES					
Réalisations					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE (3)					
Sous-fonction 41					
(2)	Libellé	411	412	413	
DEPENSES					
Réalisations					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES					
Réalisations					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE (3)					
Sous-fonction 42					
(2)	Libellé	414	415	421	
DEPENSES					
Réalisations					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES					
Réalisations					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement, public ou budget annexe (L. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 1 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (échus-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 et R. 5211-36 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 0-1 Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5

(2)	Libellé		51	52	Total
DEPENSES					
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES					
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				
(2)	Libellé		Sous-fonction 51		
			510	511	512
DEPENSES					
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES					
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 00) et

002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6						
(2)	Libellé	60	61	62	63	64
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3; R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-3b a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCC).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chaque des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des report (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

FONCTION 7

(2)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DÉPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement/public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 si et R. 5211-14-L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV - ANNEXES	
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) - DÉTAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 8

(2)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES				
	Réalisations	181 216,93			181 216,93
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	181 216,93			181 216,93
6015	TERRAINS A AMÉNAGER	179 902,72			179 902,72
	ACHAT D'ETUDES; PRÉSTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMÉNAGER)	14 559,01			14 559,01
6045	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	24 720,00			24 720,00
605	CHARGES FINANCIÈRES	140 623,71			140 623,71
66111	INTERETS RÉGLES À L'ÉCHEANCE	1 314,21			1 314,21
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	1 308,17			1 308,17
	Restes à réaliser au 31/12	6,04			6,04
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)	-181 216,93			-181 216,93
	DEPENSES	810	811	812	813
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)	-181 216,93			-181 216,93

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) - DÉTAIL FONCTIONNEMENT

(2)	Libellé	820	821	822	823	824 AUTRES OPERATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN	Sous-fonction 83
	DEPENSES						
	Réalisations						
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL						
6015	TERRAINS A AMÉNAGER						
	ACHAT D'ETUDES; PRÉSTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMÉNAGER)						
6045	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX						
605	CHARGES FINANCIÈRES						
66111	INTERETS RÉGLES À L'ÉCHEANCE						
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs et commerciaux homologués par le fonctionnement à la fonction. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vernissables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9

(2)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DÉPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	REÇEVTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14-L, 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 0

		01 OPERATIONS NON VENTILABLES				Total
(1)	Libellé	2	3	4		
	DEPENSES (2)					
	Réalisations	269 041.33				269 041.33
	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	269 041.33				269 041.33
040		269 041.33				269 041.33
315	TERRAINS A AMENAGER	14 559.01				14 559.01
3351	TERRAINS-TRAVAUX EN COURS	244 482.32				244 482.32
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	385 000.00				385 000.00
	Réalisations	385 000.00				385 000.00
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE ENTRE SECTION	365 917.31				365 917.31
001		365 917.31				365 917.31
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 082.69				19 082.69
3351	TERRAINS	19 082.69				19 082.69
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	125 958.67				125 958.67

Sous-fonction 04

Sous-fonction 02

		01 OPERATIONS NON VENTILABLES				
(1)	Libellé	20	21	22	23	
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapeau, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES					
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT					
					IV A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
DÉPENSES (2)				
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
REÇETTES (2)				
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDES (2)				
(1)	Libellé	110	111	Sous-fonction 11
DÉPENSES (2)				
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
REÇETTES (2)				
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDES (2)				
		112	113	114

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) La solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
DEPENSES (2)								
Réalisations								
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES (2)								
Réalisations								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDES (2)								
(1)	Libellé	211	212	213	251	252	253	254
DEPENSES (2)								
Réalisations								
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES (2)								
Réalisations								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé							Total
	DEPENSES (2)							
	Realisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Realisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							
(1)	Libellé							
	DEPENSES (2)							
	Realisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Realisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé		40	41	42	Total
DEPENSES (2)						
Réalisations						
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES (2)						
Réalisations						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDES (2)						

(1)	Libellé		411	412	413	414	415	421	422	Sous-fonction 42	Total
DEPENSES (2)											
Réalisations											
Opérations d'équipement											
Opérations pour compte de tiers											
(1)	Libellé		411	412	413	414	415	421	422	Sous-fonction 42	Total
RECETTES (2)											
Réalisations											
Opérations pour compte de tiers											
Restes à réaliser au 31/12											
SOLDES (2)											

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgetaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total
	DEPENSES (2)			
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)			

(1)	Libellé	510	Sous-fonction 51	512	520	521	522	523	524
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiées.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
(1)	Libellé
DEPENSES (2)	60
Réalisations	61
Opérations d'équipement	62
Opérations pour compte de tiers	63
Restes à réaliser au 31/12	64
RECETTES (2)	Total
Réalisations	
Opérations pour compte de tiers	
Restes à réaliser au 31/12	
SOLDES (2)	

FONCTION 6	
(1)	Libellé
DEPENSES (2)	60
Réalisations	61
Opérations d'équipement	62
Opérations pour compte de tiers	63
Restes à réaliser au 31/12	64
RECETTES (2)	Total
Réalisations	
Opérations pour compte de tiers	
Restes à réaliser au 31/12	
SOLDES (2)	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 7						
(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Realisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Realisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01 Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT

IV
A.1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
	1641 EMPRUNTS EN EUROS				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				
		100 000,00			100 000,00

(1)	Libellé	810	811	812	Sous-fonction 81	813	814	815	816
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
		100 000,00							

(1)	Libellé	820	821	822	823	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830	831	832	Sous-fonction 83
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									
		100 000,00								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 9						
(1)	Libellé	90	91	92	93	94
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilées.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	
A2.1	

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des remboursements 2020		Encours restant dû au 31/12/2020
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor					
...					
5192 Avances de trésorerie					
...					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
...					
519 Crédits de trésorerie (Total)					

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'admission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Niveau de taux (5)	Taux actuairel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
163 Emprunts obligataires [Total]														
164 Emprunts auprès des établissements financiers [Total]														
1641 Emprunts en euros (total)														
781	Agence France Locale	21/11/2018	21/11/2018	21/03/2022	385 000,00	V	(Euribor 3M + 0,29)-Floor 0 sur Euribor 3M (EONIA/Postfix €) + 0,2)-Floor 0 sur EONIA/Postfixé)	0,29	0,29	EUR	T	F	O	A-1
1219-1222	Agence France Locale	29/11/2019	30/03/2020	20/03/2024	100 000,00	F	0,20	0,20	EUR	T	F	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus [Total]														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières [Total]														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex. : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB/10/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2020						Annuité de l'exercice (CNE de l'exercice)				
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du 31/12/2020	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2020 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Charges d'intérêt perçus (la cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				485 000,00						0,00	1 308,17
1641 Emprunts en euros (total)				485 000,00						0,00	1 308,17
781	N		A-1	385 000,00	1,22	V	(Euribor 3M + 0,29)- Floor 0 sur Euribor 3M	0,29		0,00	1 138,22
1219-1222	N		A-1	100 000,00	3,22	F	(EONIA Positive) + 0,2%Floor 0 sur EONIA Positive Taux fixe à 0,23 %	0,23		0,00	169,95
1643 Emprunts en devises (total)											6,39
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)											
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)											
1678 Autres emprunts et dettes (total)											
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)											
1681 Autres emprunts (total)											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)											
1687 Autres dettes (total)											
Total général				0,00			485 000,00			0,00	1 308,17
											37,40

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A- : (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2020 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)										IV A2.3	
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant au 31/12/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)											
TOTAL (A)											
Barrière simple (B)											
TOTAL (B)											
Option d'échange (C)											
TOTAL (C)											
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)											
TOTAL (D)											
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)											
TOTAL (E)											
Autres types de structures (F)											
TOTAL (F)											
TOTAL GENERAL											

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à E selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du contrat et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la hypothèse de la circulaire du 25 juillet 2010 sur les produits financiers (de A à G).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Cout de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2020.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE
LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

IV	
A2.4	

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)	
		Indices zone euros au 31/12/2020	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	2 100,00% 485 000 €											
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros												
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros												
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros												
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros												
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros												

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

		IV
	A2.5	

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert						Instrument de couverture					Primes éventuelles Primes payées pour l'achat d'option
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2020	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	
Taux fixe (total)												
Taux variable simple (total)												
Taux complexe (total) (2)												
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

	IV – ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé	Taux reçu (7)	Index	Niveau de taux	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
Taux fixe (total)	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture
Taux variable simple (total)							
Taux complexe (total) (2)							
Total					0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES										IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT										A2.6	

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt	Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de fil	Capital restant dû au 31/12/2020	Capital ramenagé	Durée résiduelle	Caractéristiques du taux		Coût de sortie (10)	Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice		
							Périodicité des remboursements (6)	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)
Total des dépenses au cl/ 166													
Refinancement de dette (4)													
Total des recettes au cl/ 166													

Refinancement de dette (4)

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du cl/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques ayant réaménagé l'emprunt ayant fait l'objet d'un refinancement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimensuelle ; S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

	IV – ANNEXES	IV A2.7
--	---------------------	--------------------

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Contrat initial	Contrat renégocié	Taux (2)			Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)			Capital restant dû au 31/12/2020	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
							Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié
TOTAL																

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; B : mensuelle ; T : trimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	IV
A2.8	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÈTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 31/12 DE L'EXERCICE	ANNUITÉ PAYÉE AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

	IV – ANNEXES		IV
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES			
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)			
LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	IV
	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles		365 917.31		365 917.31

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	
Ressources propres disponibles IV	365 917.31
Solde V=IV-II (3)	+365 917.31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (Lotissement des Jasmins)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	179 903.76
6015	TERRAINS A AMENAGER	14 559.01
6045	ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	24 720.00
605	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	140 623.71
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1.04
66	CHARGES FINANCIERES	1 314.21
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	1 308.17
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	6.04
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Total des dépenses réelles		181 217.97
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 082.69
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER	
7133	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	19 082.69
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D AMENAGEMENT	
Total des dépenses d'ordre		19 082.69
TOTAL GENERAL		200 300.66

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	
Total des recettes réelles		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	259 041.33
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER	14 559.01
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	244 482.32
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	
796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	
Total des recettes d'ordre		259 041.33
TOTAL GENERAL		259 041.33

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (Lotissement des Jasmins)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)		
Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)		
Total des dépenses réelles		
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000.00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	100 000.00
Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)		
Total des recettes réelles		100 000.00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		100 000.00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS							
ETATS DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL							B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE							B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS							B1.6

B1.3- 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme Bénéficiaire	Durée en année	Péodicité	Dette en capital à l'origine ou coût des aménagements	Dette en capital 31/12/2020	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
...							
8018 Autres engagements donnés.....							
Au profit d'organismes publics.....							
Au profit d'organismes privés.....							
2018	Engagement de garantie	Agence France Locale	3		385 000,00 €	385 000,00 €	
2019	Engagement de garantie	Agence France Locale	4		100 000,00 €	100 000,00 €	
TOTAL					485 000,00 €	485 000,00 €	

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'organisme bénéficiaire de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale

La rubrique "péodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

la colonne "dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

la colonne "dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N;

la colonne "annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme Bénéficiaire	Durée en année	Péodicité	Créances en capital à l'origine	Créances en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026- Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
TOTAL							

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	IV
	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	40 415 195.97	30 599 500.15	8 853 170.59	962 525.23
RECETTES	40 415 195.97	30 605 078.59	6 155 560.02	3 654 557.36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	53 292 234.15	49 030 777.08		4 261 457.07
RECETTES	53 292 234.15	56 006 835.83		-2 714 601.68

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT N° SIRET : 21950277000254

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : BUDGET ANNEXE EAU N° SIRET : 21950277000346

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	IV
	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT N° SIRET : 21950277000353

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 052 601.04	259 041.33		1 793 559.71
RECETTES	2 052 601.04	485 000.00		1 567 601.04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 147 996.04	259 078.73		1 888 917.31
RECETTES	2 147 996.04	259 041.33		1 888 954.71

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 467 797.01	30 858 541.48	8 853 170.59	2 756 084.94
RECETTES	42 467 797.01	31 090 078.59	6 155 560.02	5 222 158.40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	55 440 230.19	49 289 855.81		6 150 374.38
RECETTES	55 440 230.19	56 265 877.16		-825 646.97
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	97 908 027.20	80 148 397.29	8 853 170.59	8 906 459.32
TOTAL GENERAL DES RECETTES	97 908 027.20	87 355 955.75	6 155 560.02	4 396 511.43

(1) Y compris les rattachements



Direction des Finances

La note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2020 figure en annexe du Compte administratif 2020-Budget Principal.

**RESULTATS EXECUTION
BUDGET LOTISSEMENT
EXERCICE 2020**

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Total général
DEPENSES	200 300.66	58 778.07	259 078.73	259 078.73
RECETTES	259 041.33		259 041.33	259 041.33
RESULTAT	58 740.67	0.00	-37.40	-37.40
Résultat général			-37.40	

Section d'investissement

	Total des réalisations	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N	Total général
DEPENSES	259 041.33		259 041.33		259 041.33
RECETTES	119 082.69	365 917.31	485 000.00		485 000.00
RESULTAT	-139 958.64	365 917.31	225 958.67	0.00	225 958.67
Résultat général			225 958.67		

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE	225 921.27
---	-------------------

02604 - LOT JASMIN - GONESSE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 052 601,04	2 147 996,04	4 200 597,08
Titres de recettes émis (b)	119 082,69	259 041,33	378 124,02
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	119 082,69	259 041,33	378 124,02
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 052 601,04	2 147 996,04	4 200 597,08
Mandats émis (f)	259 041,33	259 078,73	518 120,06
Annulations de mandats (g)		58 778,07	58 778,07
Dépenses nettes (h = f - g)	259 041,33	200 300,66	459 341,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		58 740,67	
(h - d) Déficit	139 958,64		81 217,97

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

02604 - LOT JASMIN - GONESSE

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT JASMIN - GONESSE					
Investissement	365 917,31		-139 958,64		225 958,67
Fonctionnement	-58 778,07		58 740,67		-37,40
Sous-Total	307 139,24		-81 217,97		225 921,27
TOTAL II	307 139,24		-81 217,97		225 921,27
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III		307 139,24	-81 217,97		225 921,27